

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 21 JANVIER 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	15	15 + 4 pouvoirs

Date de convocation 15 janvier 2025
Date de publication 23 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Pascale PETIT, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Angélique CHEVRE, Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Emmanuel PROVIN, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Jean-Pierre NANCEY** donne pouvoir à **Lucienne WOJTYNA**, **Régis RENARD** donne pouvoir à **Evelyne BOCQUET**, **Marie-José ROY-DECHANET** donne pouvoir à **Claudine BAUDIN ERARD**, **Karine VERVISCH** donne pouvoir à **Philippe BORDE**.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

Objet : 07 : CONTRAT D'OBJECTIFS DE COOPERATION LOCALE POUR LES BIBLIOTHEQUES RELAIS
N° de délibération : 07_21012025

N°07 : CONTRAT D'OBJECTIFS DE COOPERATION LOCALE POUR LES BIBLIOTHEQUES RELAIS
Rapporteur : Madame Anita DANGIN

Comme exposé précédemment, le schéma départemental de développement de la lecture publique approuvé par délibération n° 2024-RO2-11-2 du Conseil départemental en date du 27 mai 2024, vise à garantir un maillage et une mise en réseaux de bibliothèques attractives, ainsi que formaliser la relation partenariale avec le réseau et la solidarité du Département à l'égard des communes et groupements de communes investis dans le fonctionnement de bibliothèques, facteurs d'attractivité des territoires et d'épanouissement des Aulois.

Pour ce faire, la politique départementale de lecture publique vise à qualifier et structurer l'offre de bibliothèques en incitant les mises en réseau intercommunales et en soutenant les groupements de communes.

Aussi, il est proposé aux médiathèques disposant de personnel qualifié de devenir des bibliothèques relais et de conclure un contrat d'objectif de coopération locale.

Les objectifs socles de cette coopération s'articulent autour de 5 thématiques qui concernent :

- Les équipes
- Le conseil
- Les ressources de médiation
- Les animations
- L'offre documentaire

En contrepartie de ce rôle d'animation, de coordination et de coopération, les communes signant un contrat d'objectifs de coopération locale bénéficient d'un taux bonus aux subventions départementales dans le domaine de la lecture publique (animations et nouveaux services).

Ce contrat est proposé pour une durée de un an, reconductible tacitement chaque année, sans toutefois pouvoir excéder la durée du schéma départemental de développement de la lecture publique 2024-2029.

Considérant l'avis favorable de la commission Jeunesse et affaires scolaires du 13 janvier 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs de coopération locale pour les bibliothèques relais, ci-jointe annexée, avec le Département de l'Aube sur la période 2024-2029 concernant le fonctionnement de la médiathèque ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous actes y afférents

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

FI



..SIMONE...DEVAUX....., secrétaire de séance

Simone Devaux